



# RESUME EXECUTIF DU PANE





## Résumé du PANE Bilan/Diagnostic et Stratégie de Développement Durable

### i - Présentation Générale de la Mauritanie

La République Islamique de Mauritanie d'une superficie de 1 030 000 km<sup>2</sup> est située en Afrique de l'Ouest entre 15° et 27° degré de latitude nord et 5° et 17° degré de longitude ouest. Elle est limitée au nord ouest par le Sahara Occidental, au nord est par l'Algérie, au sud est par le Mali et au sud ouest par le Sénégal. A l'Ouest, le Pays est limité par l'océan Atlantique et ses côtes s'étendent sur près de 700 Km. Du point de vue climatique, la Mauritanie est caractérisée par un climat généralement chaud et sec, saharien au nord, et sahélien au sud. Il est doux en bordure de la côte Atlantique et connaît quatre mois de saison de pluies (de juin à Septembre).

#### 1. 1 Le découpage administratif et la démographie.

La division administrative de la Mauritanie comporte 13 Wilaya, 53 Moughataâ et 216 communes dont 168 rurales (figure 1). La population totale résidente s'établissait en 2000 à 2 508 159 habitants dont 2 379 996 de sédentaires et 128 163 de nomades. La proportion de la population nomade, qui était de 33 % en 1977, est passée à 12 % en 1988 pour s'établir à 5 % en 2000. Cette sédentarisation n'a pas affecté la répartition de la population par Wilaya, le classement restant quasiment le même que celui de 1988.

Le taux de croissance moyen annuel de la population entre les recensements de 1988 et 2000 est de 2,4 % pour l'ensemble national. Seules les Wilaya du Guidimakha (3,4 %), l'Assaba (3%), et Nouakchott (2,8 %) montrent un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne nationale. Le taux brut de natalité s'établit à 31 pour mille, alors que l'indice synthétique de fécondité indique un nombre moyen de 4,4 enfants par femme. La structure par âge et par sexe de la population est restée relativement constante: près de 44 % ont moins de 15 ans, 50,5 % sont âgés entre 15 et 19 ans et 5,6 % ont plus de 60 ans. Quant aux rapports de la masculinité, ils sont restés stables entre 1998 et 2000 soit au plan national 98 hommes pour 100 femmes. Malgré un ralentissement de la croissance démographique de la capitale, la Wilaya de Nouakchott représente 22,3 % de la population totale du pays, alors qu'en 1988 elle était de 21 %. Le tableau 1 présente par Wilaya et par Moughataâ les données du recensement 2000. Il présente également une estimation du nombre de localités dont la population est comprise entre 150 et 500 personnes ainsi que nombre de localités qui ont des populations supérieures à 500 personnes.

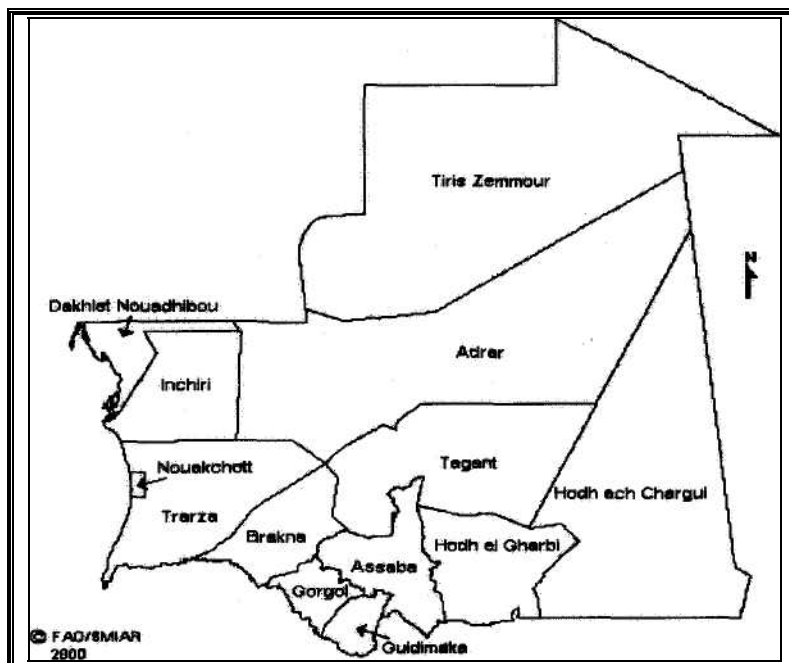


Figure 1. Les divisions administratives de la Mauritanie.



Tableau 1 : Répartition de la population par Wilaya et Moughataa.

Willaya	Moughataa	Population	Nbre de localit	Localités 150 à 500	Localités plus de 500
Hodh	Amourj	70	404	121	15
	Bassikounou	35	83	31	6
	Djigueni	44	224	61	13
	Néma	63	247	80	17
	Oualata	11	23	7	1
	Tembedra	56	209	85	12
	<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>1 190</b>	<b>385</b>	<b>64</b>
Guidimagh	Ould Yengé	49	136	48	14
	Sélibaby	128	270	101	49
	<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>406</b>	<b>149</b>	<b>63</b>
Assaba	Barkewol	62	252	101	26
	Boumdeid	8	39	14	2
	Guerou	314	55	20	7
	Kankossa	63	371	119	12
	Kiffa	76	201	81	15
	<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>918</b>	<b>335</b>	<b>62</b>
Hodh	Aïoun El Atrouss	46	204	58	10
	Koubenni	71	278	101	22
	Tamchakett	30	111	57	7
	Tintane	63	255	101	17
	<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>848</b>	<b>317</b>	<b>56</b>
Gorgol	Kaédi	86	99	40	29
	Maghama	45	84	27	17
	M'Boud	77	349	87	33
	Mounguel	32	129	56	14
	<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>661</b>	<b>210</b>	<b>93</b>
Inchiri	Akjoujt	11	22	7	3
	<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Brakna	Aleg	66	94	41	25
	Bababé	33	20	22	14
	Boghé	6312	116	48	36
	Maghta Lahjar	4728	109	56	21
	M'Bagne	3666	49	9	23
	<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>388</b>	<b>176</b>	<b>119</b>
Trarza	Boutilimit	5656	100	45	29
	Keur Macen	2897	100	44	12
	Mederdra	3042	57	39	9
	Ouad Naga	2625	66	34	11
	R'kiz	7045	157	59	37
	Rosso	5555	82	47	13
	<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>562</b>	<b>268</b>	<b>111</b>
Nouadhibou	Nouadhibou	7951	38	6	4
	<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Tiris	Bir Mougrein	2761	5	1	1
	F'Derick	4431	8	1	1
	Zouérate	3392	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>3</b>



Tableau 1 : Répartition de la population par Wilaya et Moughataa. (suite)

Wilaya	Moughataa	Population	Nbre de localités	Localités de 150	Localités plus de 500
Adrar	Aoujeft	20	155	29	4
	Atar	38	91	17	7
	Chinguetti	6	46	4	1
	Ouadane	3	16	1	1
	Total	69	308	51	13
Tagant	Moudjeria	36	110	56	17
	Tichit	4	14	3	2
	Tidjikja	35	142	39	10
	Total	76	266	98	29
Nouakchott	Teyarett	46			
	Ksar	43			
	Tevragh Zeina	48			
	Toujounine	56			
	Sebkha	63			
	El Mina	95			
	Dar naïm	61			
	Arafat	102			
	Riyadh	42			
Total	558				
<b>Total général</b>		<b>2 508</b>			
<b>Total général hors Nouakchott</b>		<b>194</b>	<b>5621</b>	<b>2004</b>	<b>620</b>

Source: Population des Communes R.G.P.H. 2000.

Du tableau 1, il ressort que:

- ♦ Hors Nouakchott, la Wilaya du Hodh El Chargy est la plus peuplée et que la Wilaya du Tiris Zemmour est la moins peuplée. Les Wilaya de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Trarza ont sensiblement le même nombre d'habitants.
- ♦ Un total d'au moins 5 621 localités a été recensé. De ce nombre, plus de 2 000 localités ont des populations comprises entre 150 et 500 habitants et plus de 600 localités ont des populations supérieures à 500 habitants.
- ♦ La population totale de la Mauritanie est estimée à 2 508 159 personnes dont 558 195 vivent dans la Wilaya de Nouakchott.
- ♦ La population, 2,5 habts/km<sup>2</sup> en moyenne, est très inégalement répartie entre le nord du pays désertique (0,4 habts/km<sup>2</sup>) et la zone du fleuve au sud (20 habts/km<sup>2</sup>). Le District de Nouakchott représente à lui seul près de 22 % de la population nationale pour moins d'un pour cent (1%) du territoire national.

## I.2 Les données socio-économiques de base.

La Mauritanie fait partie des pays à faible revenu où le PIB par tête est de 396 dollars en 1998 soit près de 75 000 Ouguiyas<sup>1</sup>. L'économie mauritanienne est marquée par la prédominance du secteur rural qui joue un rôle important notamment en matière de sécurité alimentaire et de création d'emplois. Employant plus de 50 % de la population active, le secteur rural ne contribue cependant que pour un cinquième environ au PIB en 1998. Ses deux principales composantes sont l'agriculture et l'élevage qui, essentiellement extensifs, se caractérisent par une faible productivité.

Le secteur secondaire, qui regroupe les activités minières, essentiellement l'exploitation du fer (12%), la pêche industrielle (14 %) et les industries manufacturières, fournit près de 30 % du PIB. Le secteur tertiaire en fournissant près de la moitié du PIB représente la principale source de richesse de la Mauritanie.



Malgré les efforts consentis et les résultats encourageants (le taux de croissance économique est passé de 1,7 % en 1992 à 4,9 % en moyenne pour la période 1993-1998), certaines contraintes continuent de peser sur le développement du pays. En effet, l'économie mauritanienne reste encore fragile en raison de l'étroitesse de sa base productive, sa dépendance vis-à-vis de 2 produits d'exportation, son insuffisante capacité administrative, la concentration du secteur privé sur des activités commerciales ou de rente, la faiblesse du secteur bancaire, le coût élevé des facteurs de production (énergie, transport, etc.) et le nombre de personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté.

L'activité rurale se heurte à la rigueur des conditions climatiques, à la dégradation de l'environnement, aux coûts élevés des infrastructures d'irrigation, l'insuffisance de l'encadrement et à la faiblesse des mécanismes de crédit destinés à soutenir les initiatives privées. Enfin, les sécheresses récurrentes exercent sur les ressources naturelles, les systèmes de production et les hommes des effets qui remettent parfois en cause les résultats acquis au terme de réformes menées.

Par ailleurs, selon le dernier recensement, le taux d'analphabétisme est passé de 61,5 % en 1988 à 47 % en l'an 2000. Les conditions d'habitat ont également évolué positivement, la part des logements ordinaires dans l'ensemble du parc est passée de 54,6 % en 1988 à 65 % en 2000 en milieu sédentaire. Pendant la même période, l'habitat précaire a régressé passant de 36 % en 1988 à 32 % en 2000. L'accès à l'eau potable a plus que triplé passant de 12 % en 1988 à 41 % en 2000.

Avec 396 dollars par tête d'habitant comme PIB, la Mauritanie fait aussi partie du groupe des «Pays les Moins Avancés - PMA » selon le classement du PNUD à travers les indicateurs composites de «Développement Humain Durable - DHD » et de «Pauvreté Humaine ». L'étendue de la pauvreté, en Mauritanie, mesurée par le pourcentage des individus vivant au-dessous du seuil<sup>2</sup> de pauvreté, 50% en 1996 contre 56,6% en 1990, est cependant en nette régression depuis quelques années déjà à la suite des efforts déployés tant par l'Etat que par les populations elles-mêmes pour améliorer leur cadre de vie.

Le commerce d'Import-Export et de distribution, qui représente aujourd'hui la principale source de richesse des populations du pays, évolue aux dépens du développement des autres secteurs économiques nationaux de production.

Comme la plupart des pays de cette région africaine, le développement économique de la Mauritanie s'était heurté à des perturbations de diverses natures, dont les plus importantes étaient les fluctuations du contexte économique international et les déséquilibres de l'environnement physique national (sécheresse endémique, déficit pluviométrique, déperdition forestière et déséquilibre des écosystèmes).

Les performances macro-économiques de la Mauritanie, à travers le croît du PIB 4,9 % par an (entre 1993 et 1998) reposent en partie sur des fondements<sup>3</sup> qui font qu'elles n'arrivent toujours pas à inverser durablement les tendances structurelles à l'endettement extérieur et aux déficits des finances publiques. Les effets de la croissance du PIB restent très limités (voire circonscrits) par les impacts conjugués de la croissance démographique (2,4 % par an, en moyenne), des modes de redistribution du revenu et du service de la dette extérieure du pays. Et l'on en est encore au stade où l'essentiel des investissements structurants est assuré sur financements extérieurs. Les efforts déployés, aussi bien par l'Etat que par les populations elles-mêmes, se révèlent encore très insuffisants pour entraîner des changements qualitatifs profonds du système économique national.

Cependant, la Mauritanie a engagé depuis 1985 son premier Programme d'Ajustement Structurel sous l'égide de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Ce programme qui avait pour objectif essentiel de restaurer les bases de l'économie du pays a enregistré des résultats globalement encourageants. Le second programme mis en œuvre pour la période 1992-1998 a permis une certaine relance de l'économie (le taux de croissance économique est passé de 1,7% en 1992 à 4,9% en moyenne pour la période 1993-1998) en raison des bonnes performances enregistrées par les principaux secteurs de l'économie

(Agriculture, Elevage, Pêche et Mines). Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique réaliste et prudente a permis d'éviter l'aggravation du niveau d'endettement du pays grâce aux recours à des prêts concessifs.

Depuis 1998, la Mauritanie fait partie des pays qui bénéficient des fonds destinés aux pays pauvres et très endettés - (l'initiative PPTTE) et ceci constitue, pour elle, une importante opportunité de financement de ses programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, le gouvernement mauritanien a élaboré en 2001 sur la base d'une large concertation nationale un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à l'horizon 2015 qui constitue



désormais le document de référence pour la politique de développement économique et social du pays.

Le défi actuel du pays est de réduire significativement la pauvreté, en ramenant son incidence à un taux de 12 % à l'horizon 2015 et en atténuant ses effets les plus dégradant (à savoir ne pas manger à sa faim ; ne pas se loger adéquatement et ne pas bénéficier de soins de santé de base et d'éducation de base).

Ce CSLP ambitionne d'apporter des solutions durables, notamment : (i) - aux problèmes liés à la politique macro-économique (Finances publiques, Dette, Inflation, Taux de change, Balance de paiement), (ii) - à la promotion du secteur privé, (iii) - aux problèmes de l'Environnement au sens large et à la gestion des ressources naturelles en particulier, (iv) - au rôle de la femme, (v) - au développement institutionnel, (vi) - à la sécurité alimentaire et (vii) - aux services sociaux de base (éducation et santé).

---

### **1.3 Situation environnementale**

---

C'est dans le cadre de cet engagement pour un développement global et durable de la Mauritanie, que les questions environnementales au sens large et de gestion des ressources naturelles en particulier ont été placées au centre des préoccupations du Gouvernement de Transition. La situation environnementale de la Mauritanie est typique des régions sahélo-sahariennes d'Afrique. Elle reste caractérisée par un régime pluviométrique très fluctuant et globalement déficitaire, des déboisements massifs pour des raisons naturelles et anthropiques, la mise à nu des écrans bio physiques entraînant l'accélération des érosions éoliennes et hydriques et, sur les 3/4 du territoire national, l'absence réelle de productivité des terres (zone aride).

Les modes d'exploitation agricole et le rôle prépondérant des combustibles forestiers (bois de chauffe et charbon de bois) pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages continuent d'évoluer aux dépens des réserves en ressources et superficies forestières. Par ailleurs, la gestion des ressources halieutiques, de l'eau, ainsi que le développement des industries extractives (mines et pétrole) sont autant d'enjeux environnementaux que la Mauritanie doit prendre en compte pour un développement durable du pays conformément à ces engagements vis-à-vis de la communauté internationale

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE) qui constitue le complément du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté - CSLP pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par le pays.

## **II -Elaboration du PANE**

### **11.1 Genèse du PANE**

Le premier principe de la déclaration de Rio (Agenda 21 - 1992) établit que "L'homme est au centre des questions de Développement Durable. Il a droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature". Dans ce cadre, l'Agenda 21 définit et recommande l'établissement de Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) comme *mécanisme* permettant de traduire les buts et aspirations des pays pour un Développement Durable, à travers des politiques et actions concrètes. Récemment, les pays se sont engagés à Johannesburg (Septembre 2002), à prendre des mesures immédiates pour l'élaboration et la formulation de Stratégies Nationales de Développement Durable et pour commencer leur mise en oeuvre d'ici 2005. Une SNDD, est un processus coordonné, participatif, itératif et cyclique de réflexions et d'actions pour atteindre, de manière intégrée, les objectifs nationaux de développement en assurant un équilibre raisonné entre les trois dimensions du Développement Durable: l'économique, le social et l'environnemental. Ce processus comprend, au cours d'un cycle complet : des analyses de la situation actuelle, la formulation de politiques et de programmes d'action, la mise en oeuvre de la stratégie, le suivi et l'actualisation régulière de la stratégie.<sup>4</sup>

Comme souligné lors du sommet de Johannesburg (Rio+10), chaque gouvernement garde la première responsabilité dans l'atteinte du Développement Durable. Les neuf grands groupes d'acteurs de la société civile (femmes; enfants et jeunes; populations autochtones; ONGs; autorités locales; travailleurs et syndicats; hommes d'affaires et industriels; scientifiques et communautés technologiques; paysans et éleveurs) ont aussi des responsabilités et doivent être associés au processus national.

La Mauritanie s'est attachée, depuis les premières années de l'indépendance, à élaborer des plans de



développement économique et social axés essentiellement sur les secteurs économiques productifs sans réelle prise en compte de la composante environnementale. Les premiers plans ont donné la priorité aux industries extractives comme moteur du développement. Suite aux grands déséquilibres des systèmes de production consécutifs aux sécheresses successives, la question environnementale est devenue une préoccupation du planificateur. A partir de 1984, un ensemble de programmes économiques a été conçu pour relancer l'économie et maintenir les équilibres environnementaux.

Les réformes économiques d'envergure engagées depuis le milieu des années 90 ont donné des résultats satisfaisants en particulier au niveau de l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, de la démocratisation de la vie politique et de l'implication de la société civile. Elles ont finalement abouti à la création du nouveau cadre institutionnel intervenue en juillet 2006.

Au sein du système des Nations Unies, le PNUD relaie tous ces efforts en faveur du développement durable. En mettant en avant le concept de Développement Humain Durable (DHD), et en appuyant les efforts du gouvernement de Transition dans ce domaine, notamment par la création de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHDLCP), le PNUD aide à la réalisation, en Mauritanie, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les huit OMD figurent deux objectifs centraux de toute stratégie de développement durable, le premier "Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim » et le dernier « Assurer un environnement durable". A l'échelle régionale, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est parfaitement en cohérence avec les objectifs fixés dans ce domaine par les OMD, en particulier dans le domaine du développement durable et de l'environnement : "la réduction de moitié de l'extrême pauvreté sur la période 2000-2015", "l'adoption de stratégies nationales de développement durable d'ici 2005 afin d'inverser les pertes de ressources environnementales d'ici 2015", "assurer l'accès universel durable à un approvisionnement en eau pure et potable et à un assainissement adéquat ", "préserver les écosystèmes, la biodiversité et la faune", "faire face aux changements climatiques" et "encourager l'application de méthodes de production écologiquement durables et protéger les ressources naturelles".

C'est donc en référence aux engagements pris lors des deux sommets successifs de Rio et de Johannesburg que la Mauritanie a mis en chantier l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable avec l'appui du PNUD. En effet, si au fil des années les plus récentes les considérations environnementales avaient commencé à faire leur apparition dans les divers plans stratégiques sectoriels élaborés par diverses administrations et instances mauritaniennes, l'élaboration d'une véritable Stratégie Nationale de Développement Durable, entendue dans ses aspects les plus globaux, avait été réalisée, les efforts consentis dans ce domaine ont commencé à être consolidés. Il a été décidé que cette nouvelle Stratégie Environnement et Développement Durable se déclinerait sous la double forme d'une Stratégie Nationale de Développement Durable et d'un Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable, étroitement articulés entre eux.

Compte tenu d'une part, de l'obligation pour la Mauritanie d'assurer la synergie entre les conventions, et, d'autre part de la nécessité de les traduire dans les stratégies sectorielles, une planification holistique et intégrée, s'appuyant sur un diagnostic exhaustif des politiques sectorielles, doit être développée.

---

## 11.2 Processus d'élaboration du PANE

---

C'est en juillet 2002 que la Mauritanie a entamé le processus d'élaboration du Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE). Il s'agit là d'un exercice d'identification, de formulation et de planification des axes prioritaires d'une véritable stratégie environnementale et de développement durable qui, jusqu'à l'adoption des présents documents, faisait défaut à la politique du gouvernement. Ce processus a été mis en œuvre à travers une démarche participative, itérative et décentralisée, conformément à l'esprit de l'Agenda 21, afin de permettre à l'ensemble des acteurs de cette problématique de pouvoir arrêter en commun un instrument de réponse efficace à la crise environnementale et de développement qui s'est imposée au pays depuis le début des années 70's avec l'avènement de la dure épreuve de la sécheresse et ses conséquences sur la dégradation des ressources naturelles.

Pour la mise en œuvre de ce processus, un canevas global a été tracé et s'articule autour de la programmation, de l'exécution et de la mise en cohérence des quatre étapes suivantes :

Elaboration d'un bilan diagnostic de l'état et de la gestion de l'environnement en Mauritanie  
Mise en œuvre d'études thématiques et sectorielles pour compléter le bilan diagnostic

Tenue de consultations et concertations, centrales et décentralisées, pour partager le bilan avec



l'ensemble des acteurs Synthèse globale et élaboration d'une stratégie de développement durable et d'un plan d'action national pour l'environnement

Ce processus a été mis en œuvre par un organe autonome de l'administration, nommé Cellule Nationale 21, ancré institutionnellement au Conseil National Environnement et Développement (CNED) afin d'assurer la participation multisectorielle de l'ensemble des acteurs. Cette Cellule 21 a été placée sous la supervision du Ministère du développement Rural et de l'Environnement (MDRE). Ce dernier assure la présidence du Comité de pilotage du projet, formé par tous les acteurs de l'Environnement (Administration publique, secteur privé et Société Civile). La Cellule 21 est composée d'un Coordonnâtes national et de 4 experts thématiques.

Le PANE constitue l'instrument qui doit permettre d'orienter la prise de décision politique sur les questions environnementales partant d'une analyse de situation détaillée et objective et oeuvrant à l'ancrage de plus en plus effectif de l'action de préservation de l'environnement dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Pour favoriser l'intégration du PANE dans le CSLP, l'ensemble des secteurs de développement économique et social sont représentés dans les structures de suivi et de coordination du PANE. Ces niveaux de concertation sont : le Comité de Suivi (organe d'orientation du projet) et Les Points Focaux (relais techniques du projet auprès des structures partenaires). Deux grands objectifs sont été visés par le document de projet signé entre la Mauritanie et le PNU en date du 19 novembre 2001 :

- 1- Elaborer et faire adopter par le gouvernement de Transition une stratégie de développement durable et un plan d'Action Environnemental permettant d'intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles et les pratiques locales et favorisant la mobilisation des partenaires financiers extérieurs.
- 2- Sensibilisation des grands groupes d'acteurs pour une vision commune du développement durable et proposition d'un cadre institutionnel approprié pour la gestion des questions environnementales.

Pour permettre au PANE d'être un cadre fédérateur permettant de traduire en réponse environnementale, les objectifs consignés dans les stratégies sectorielles, il convient de mentionner ici que le processus d'élaboration du PANE est sous-tendu par deux soucis majeurs : d'une part, assurer une parfaite articulation entre les stratégies sectorielles afin de garantir une cohérence d'ensemble et une meilleure intégration dans le PANE, et, d'autre part, garantir l'articulation entre le PANE et les autres stratégies. Cette vision intégrée devait aussi et surtout permettre de définir de manière claire les mécanismes d'intégration du PANE dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.

### H.3 Lancement du processus du PANE

#### **11.3.1 Atelier de Lancement : Mobilisation / Sensibilisation**

L'atelier de lancement du PANE, qui a eu lieu les 18 et 19 novembre 2002, a été l'occasion d'une concertation large et approfondie entre l'ensemble des acteurs sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable en Mauritanie. C'est ainsi que certaines questions clés ont été débattues par les participants ;

- Liens entre Pauvreté et Environnement et Nécessité d'intégration du PANE dans le CSLP
- L'intégration du PAN-LCD dans le PANE
- La synthèse des stratégies sectorielles de développement et articulation avec le PANE
- L'inadéquation du cadre institutionnel de gestion de l'environnement
- L'acuité des problèmes environnementaux en milieu urbain
- L'insuffisance des politiques actuelles en matière de décentralisation
- La communication et l'éducation environnementale
- La nécessité d'une approche participative lors de l'élaboration du PANE

Cet atelier, qui a regroupé toutes les catégories d'acteurs (secteur public, secteur privé et société civile), a été aussi l'occasion de réunir pour la première fois les membres du comité de suivi et les points focaux du PANE. Il a permis : (i) d'arrêter une vision commune sur les grands enjeux environnementaux en Mauritanie ; (ii) de valider et de recentrer les objectifs et résultats à atteindre par le PANE ; (iii) d'approuver l'approche d'élaboration du PANE.



### H.3.2 Ateliers de Formation

Cet atelier, qui s'est tenu les 26 et 27 novembre 2002, a permis de partager avec tes membres du comité de suivi et tes points focaux les réflexions sur des thèmes centraux de l'élaboration du PANE, parmi lesquels :

- Les mécanismes d'intégration de l'environnement dans tes politiques sectorielles
- Les outils économiques et les systèmes d'informations liés au développement durable

Cette approche a permis aux participants de s'imprégner davantage des enjeux environnementaux et d'analyser la cohérence des politiques sectorielles ainsi que leur degré d'intégration dans tes objectifs du développement durable.

- 2- Sensibilisation des grands groupes d'acteurs pour une vision commune du développement durable et proposition d'un cadre institutionnel approprié pour la gestion des questions environnementales.

Pour permettre au PANE d'être un cadre fédérateur permettant de traduire en réponse environnementale, les objectifs consignés dans les stratégies sectorielles, il convient de mentionner ici que le processus d'élaboration du PANE est sous-tendu par deux soucis majeurs : d'une part, assurer une parfaite articulation entre les stratégies sectorielles afin de garantir une cohérence d'ensemble et une meilleure intégration dans le PANE, et, d'autre part, garantir l'articulation entre le PANE et les autres stratégies globales. Cette vision intégrée devait aussi et surtout permettre de définir de manière claire les mécanismes d'intégration du PANE dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.

---

## 11.3 Lancement du processus du PANE

### 11.3.1 Atelier de Lancement : Mobilisation / Sensibilisation

L'atelier de lancement du PANE, qui a eu lieu les 18 et 19 novembre 2002, a été l'occasion d'une concertation large et approfondie entre l'ensemble des acteurs sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable en Mauritanie. C'est ainsi que certaines questions clés ont été débattues par les participants :

Liens entre Pauvreté et Environnement et Nécessité d'intégration du PANE dans le CSLP - L'intégration du PAN-LCD dans le PANE

La synthèse des stratégies sectorielles de développement et articulation avec le PANE

L'inadéquation du cadre institutionnel de gestion de l'environnement

L'acuité des problèmes environnementaux en milieu urbain

L'insuffisance des politiques actuelles en matière de décentralisation

La communication et l'éducation environnementales

La nécessité d'une approche participative lors de l'élaboration du PANE

Cet atelier, qui a regroupé toutes les catégories d'acteurs (secteur public, secteur privé et société civile), a été aussi l'occasion de réunir pour la première fois les membres du comité de suivi et les points focaux du PANE. Il a permis : (i) d'arrêter une vision commune sur les grands enjeux environnementaux en Mauritanie ; (ii) de valider et de recentrer les objectifs et résultats à atteindre par le PANE ; (iii) d'approuver l'approche d'élaboration du PANE.

### II.3.2. Ateliers de Formation

Cet atelier, qui s'est tenu les 26 et 27 novembre 2002, a permis de partager avec les membres du comité de suivi et les points focaux les réflexions sur des thèmes centraux de l'élaboration du PANE, parmi lesquels :

Les mécanismes d'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles Les outils économiques et les systèmes d'informations liés au développement durable

Cette approche a permis aux participants de s'imprégner davantage des enjeux environnementaux et d'analyser la cohérence des politiques sectorielles ainsi que leur degré d'intégration dans les objectifs du développement durable. Cette analyse a aussi été l'occasion pour les participants de mieux cerner



la nature des missions assignées au PANE.

### II.3.3. Les concertations décentralisées

La réalisation des concertations décentralisées rentre dans le cadre de l'approche participative et décentralisée prônée par le PANE. Sa mise en oeuvre s'appuie d'une part, sur le découpage administratif en vigueur en Mauritanie, et, d'autre part, sur les spécificités environnementales des régions. C'est ainsi qu'il a été procédé aux regroupements suivants pour aboutir à trois grandes régions d'intervention :

- Zone Sud et Centre : Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha et Tagant
- Zone Est : Assaba, Hodh Gharbi et Hodh Echarghui
- Zone Nord : Inchiri, Adrar, Dakhlet Nouadibou et Tiris-Zemmour

Chaque concertation décentralisée a vu la participation de 10 personnes par Wilaya. Les participants sont issus de l'administration territoriale déconcentrée (Wali, Délégation Régionale du MDRE et Direction Régionale de la Santé), décentralisée (collectivités locales : 3 Communes par wilaya), société civile et secteur privé.

Les concertations décentralisées se sont déroulées en deux étapes pour chaque région d'intervention. La première étape, réalisée lors de la première année du projet, a consisté en la présentation des objectifs du projet, de sa méthodologie de mise en oeuvre et des grands éléments du bilan diagnostic sur l'état et la gestion de l'environnement en Mauritanie. Les participants ont pu ainsi valider, orienter et enrichir les différents éléments stratégiques qui leur ont été présentés. Les discussions se sont ensuite articulées autour des thématiques suivantes :

Rôle et niveau d'implication des populations et acteurs locaux dans la conception et la mise en oeuvre des projets de développement local ainsi que l'évaluation des insuffisances et les bonnes pratiques de ces mêmes projets. Contraintes et priorités en matière de gestion des ressources naturelles au niveau local.

Mécanismes de mobilisation des ressources pour l'appui aux initiatives locales pour une gestion durable des ressources naturelles.

Ces concertations décentralisées ont permis de prendre en compte les préoccupations spécifiques des principales catégories d'acteurs au niveau local et à mieux définir le rôle que ces acteurs pourraient jouer dans la mise en oeuvre du PANE pour mieux garantir la durabilité des actions qui y sont programmées.

La seconde étape aura lieu en fin d'élaboration du PANE (entre juillet et octobre 2004) afin de restituer et faire connaître le plan d'action et la stratégie d'une part, et d'accorder les points de vue sur les modalités de mise en oeuvre du PANE et plus particulièrement les activités et actions prévues à l'échelle locale, d'autre part.



Activités de la Cellule 21 pour le deuxième semestre 04	Date prévisionnelle
Atelier National de Validation du PANE	20-21 et 22 juin 2004
Adoption du PANE par le Gouvernement de	Avant le 15 juillet 2004
Ateliers de restitution au niveau local	Juillet à septembre 2004
Adoption d'une loi d'orientation en matière d'environnement et de développement	Juillet 2004
Elaboration du site Web du PANE et CD de sensibilisation	Juillet 2004
Définition d'un système d'Informations Environnemental	Septembre 2004
Définition des indicateurs environnementaux pour une meilleure intégration du PANE dans le	Septembre à Octobre 2004
Définition du schéma organisationnelle de la nouvelle structure	Août à Septembre 2004
Elaboration des décrets portant création et organisation de la nouvelle structure	Octobre 2004

11

Mise en place de la nouvelle structure en charge de l'Environnement	Novembre 2004
---	---------------

## I - Les éléments clefs du Bilan - Diagnostic

### III. 1 Principales réalisations

La Mauritanie a réalisé de nombreuses actions visant une meilleure prise en compte des questions environnementales ainsi que leur intégration dans les politiques sectorielles de développement du pays. Parmi ces actions, nous pouvons citer :

la création d'un département chargé de l'Environnement en 1993 ;  
 La ratification des grandes conventions internationales et élaboration des stratégies et plans d'actions y afférents ;  
 L'élaboration d'un Programme d'Action National de Lutte contre la désertification (2002) ;  
 L'élaboration d'une stratégie de développement durable et d'un plan d'action environnemental conformément à ses engagements à Rio en 1992 ;  
 L'élaboration d'un Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté, discuté et enrichi chaque année.  
 Création de parcs nationaux et de forêts classées ;  
 Création d'une législation environnementale cohérente et permettant la gestion de l'ensemble des questions liées à l'environnement (loi cadre sur l'environnement) ;  
 Prise en compte des questions liées à l'environnement dans plusieurs secteurs clés de développement : Pêche, Mines et Eau ;  
 Implication de plus en plus effective et renforcement des capacités de la société civile dans la gestion des ressources naturelles.

#### III. 1.1 Politique en matière de développement durable

La Mauritanie a entrepris depuis quelques années la mise en œuvre de programmes ambitieux de nature à contribuer à l'intégration de l'environnement comme axe majeur de sa politique de développement économique et sociale. Parmi ces programmes, il convient de citer la bonne gouvernance et la décentralisation.

La bonne gouvernance est considérée comme la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales du pays et donc comme l'assurance d'une forme d'équité dans la répartition des ressources, notamment les ressources naturelles. En outre, parmi les critères de bonne gouvernance figure la participation citoyenne affirmée au "principe 10" de la Déclaration de Rio en ces termes : *"la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient"*. Déclaration à laquelle la Mauritanie accorde le plus grand intérêt comme peuvent en témoigner les ratifications des conventions internationales, la participation et l'animation des rencontres internationales y afférentes ou encore les objectifs de



développement fixés à travers le CSLP ou encore les ODM.

Le cadre de concertation large et itératif suggéré par la création du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et pour la mise en œuvre du PANE traduit la volonté du gouvernement de Transition de faire participer l'ensemble des acteurs, quelle que soit leur sphère de représentativité, à la gouvernance environnementale. De la diversité, de l'interdépendance et de l'intérêt spécifique de ces acteurs s'enrichit le PANE. C'est de cette concertation qu'une vision commune a été arrêtée.

La décentralisation, autre priorité actuelle du gouvernement de Transition, permettra d'enraciner la démocratie de proximité. Elle est très liée à la bonne gouvernance et leur conjugaison est un gage de durabilité des actions de développement du pays. La politique de décentralisation entamée par le gouvernement de Transition permettra de transférer la responsabilité de la gestion des ressources naturelles aux acteurs locaux notamment les collectivités locales.

Enfin, la création d'aires protégées comme le parc national du Banc d'Arguin et le parc national du Diawling constituent une option de politique publique forte visant le développement durable du pays et répondant ainsi aux engagements pris par la Mauritanie vis-à-vis de la communauté internationale.

### III. 1.2 Politique en matière environnementale

III. 1.2.1 L'intégration de la dimension environnement dans la stratégie de développement du secteur rural à l'horizon 2015.

Pour assurer un caractère durable au développement rural, l'option proposée au Gouvernement de Transition est d'une part, de doter les politiques sous sectorielles des outils requis pour évaluer les risques de dégradation et de pollution qui pèsent sur ce secteur et, d'autre part, pour concevoir et exécuter les mesures de prévention ou de correction nécessaires. Cette option s'ajoute bien entendu aux mesures spécifiques portant sur la préservation de certaines composantes clé de l'environnement et qui font partie des programmes sous sectoriels (agriculture, eau, élevage).

L'intégration de la composante environnementale dans les projets sectoriels est fondée sur un ensemble d'expériences nationales et internationales. Par exemple, dans le cadre du projet GIRNEM, la question de la conversion en terres agricoles des sites d'usage pastoral tels que les zones humides, les mares ou autres points d'eau a été analysée en profondeur. De cette analyse, il est apparu que le coût économique et écologique de cette conversion ( en termes de pertes d'accès aux ressources pastorales et de pertes en biodiversité) était souvent plus élevé que la valeur ajoutée agricole.

Pour assurer la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles, le gouvernement de Transition a élaboré un ensemble de supports juridiques et réglementaires tels que le code des forêts, le code de la chasse et le code pastoral ou encore la loi cadre sur l'environnement.

Sur le plan international, la Mauritanie a ratifié les conventions majeurs et engagé leur mise en œuvre afin de renforcer sa politique environnementale. L'élaboration du PANE et du PAN/LCD s'inscrit dans ce cadre.

#### III. 1.2.2 Une meilleure intégration de la composante environnementale au niveau des projets de développement : Cas du PDIAIM

Dans le domaine agricole, le gouvernement de Transition, à travers le PDIAIM, a entamé la mise en place de mesures d'atténuation des impacts environnementaux basées sur les quatre volets principaux suivants : (i) mise en place d'un système d'évaluation, gestion et suivi environnemental ; (ii) élaboration de normes environnementales ; (iii) réalisation de Plans d'Occupation des Sols (POS) ; et (iv) mesures concrètes d'atténuation des impacts environnementaux.

### III. 1.3 Problématiques environnementales spécifiques

#### III. 1.3.1 En matière de Lutte contre la Désertification en Mauritanie

La Mauritanie a choisi d'intégrer la lutte contre la désertification dans un processus plus global de développement durable du pays incluant à la fois les aspects, techniques, les facteurs socio-économiques et les facteurs juridiques et institutionnels. Cette volonté s'est traduite par :

L'élaboration d'un 'Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification' (PDLCD) s l'élaboration d'un 'Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification' (PMLCD).



La ratification de la 'Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la Désertification, en particulier en Afrique', par laquelle les gouvernements signataires s'engagent à adopter une démarche de 'bas en haut' à laquelle sont associées les populations locales, les autorités nationales et la communauté internationale.

Le processus de mise en oeuvre de la CCD en Mauritanie s'est réalisé en deux étapes :

Une première étape a été dédiée à la préparation du premier Forum National sur le PAN-LCD, qui s'est tenu en juillet 2000 ;

Une deuxième étape, qui prépare la rédaction du document du PAN-LCD et sa validation au travers d'un deuxième Forum National et son adoption comme cadre de référence de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse.

Une troisième étape marquée par l'intégration du PAN/LCD au PANE

#### 111.1.3.2 Conservation de la Biodiversité

La Mauritanie a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) le 16 août 1996. Elle a bénéficié pour sa mise en œuvre d'une assistance technique et financière du FEM/PNUÉ (élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action sur la Biodiversité, participation au centre d'échange, élaboration d'un cadre national biosécurité et évaluation des besoins en renforcement des capacités en biodiversité et préparation du second rapport national.

#### 111.1.3.3 Changements climatiques

La Mauritanie a ratifié la CCNUCC en 1996. Depuis cette date, elle a entrepris un certain nombre d'activités importantes pour mettre en oeuvre cette convention au niveau national :

- Un inventaire des gaz à effet de serre (GES) ;
- Des études d'atténuation des changements climatiques ;
- Des études de vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques ;
- L'élaboration du profil chimique national

#### III. 1.3.4 Protection de la couche d'Ozone

La République Islamique de Mauritanie a ratifié la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) en avril 1994. Suite à cette adhésion, un Bureau National Ozone (BNO) a été mis en place à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural.

Les fonds ont été affectés au financement des quatre composantes du Projet :

Renforcement des capacités institutionnelles (Direction de l'environnement) ; Reconversion des installations frigorifiques dans six entreprises de pêche utilisant des SAO ; Formation de formateurs spécialisés dans la réfrigération ; Formation du personnel chargé de l'identification et du contrôle des SAO en Mauritanie.

Les réalisations du projet sont :

Un Bureau National Ozone à la DEAR ; La formation de douaniers ; La formation des techniciens frigoristes ; La reconversion de six sociétés de pêche.

#### III. 1.3.5 Programme de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs

La Mauritanie est signataire de la Convention de Stockholm sur les POPs en août 2001. La convention a été adoptée par le parlement en juin 2004

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention au niveau nationale un certain nombre d'actions ont été réalisées:

- > Inventaire des POPs en Mauritanie



- > Evaluation des infrastructures de capacités analytiques des laboratoires nationaux
  - > Etude sur les effets et incidences des POPs sur l'environnement et sur la santé
  - > Evaluation de l'impact socio économique des POPs en Mauritanie
13. Malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire exhaustif en matière d'environnement, l'application de ses dispositifs demeure très partielle. En sus de cela, il faut noter la méconnaissance généralisée des textes réglementaires internationaux et les engagements de la Mauritanie à travers les conventions internationales. Cet état de fait crée une barrière distinctive détachant la réglementation internationale de la réglementation nationale et pénalise le pays en matière d'accès aux financements assujettis à la mise en œuvre de ces conventions.

#### 111.2.2 Des lacunes importantes sur le plan de l'information et de la communication

14. La gestion de l'environnement requiert la connaissance de l'état et de l'évolution des écosystèmes. S'il existe plusieurs bases de données sectorielles, le traitement et la valorisation de ces données pour une meilleure prise de décision environnementale commencent à être réalisées, mais lorsqu'elles le sont, cela doit être totalement géré au département en charge de l'environnement. Il n'existe ni système d'informations ni d'indicateurs environnementaux.
15. L'absence de stratégie de communication appropriée pouvant aider à une meilleure prise de conscience environnementale pénalise lourdement la gestion de l'environnement. Des actions visant d'une part, la vulgarisation de l'ensemble des textes réglementaires, les dispositions et valeurs religieuses et les connaissances traditionnelles liées à l'environnement et au développement durable et, d'autre part, l'élaboration de messages et outils de communication ciblés par catégorie d'acteurs devront être mises en œuvre.
16. Malgré la grande vulgarisation et l'intégration à grande échelle qu'ont connu les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le pays, force est de constater que leur utilisation dans le domaine de l'environnement est encore balbutiante. Des efforts particuliers devront être envisagés dans ce sens à travers l'élaboration d'une stratégie d'information, éducation et communication en matière environnementale.
17. L'implication des femmes dans les composantes environnement des différents projets et programmes de développement en milieu rural reste encore très timide. Des créneaux porteurs en matière d'environnement requièrent d'être explorés en vue d'impliquer davantage cette catégorie sociale dans la problématique environnementale. Par ailleurs, leur degré d'appropriation effective et le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans l'atteinte des objectifs du développement durable, compte tenu de la spécificité de la société mauritanienne, restent encore à déterminer.

#### 111.2.3 Des dégradations déjà importantes de l'environnement et des ressources naturelles

18. Les ressources naturelles ont été ces dernières décennies très insuffisamment connues et suivies, alors que l'on sait que pour bien gérer une ressource il faut la connaître. Dans ce cadre, il apparaît que la recherche scientifique est très peu impliquée et ne peut de ce fait remplir le rôle qui lui est normalement dévolu. Cet état de fait, qui prévaut pour toutes les ressources, et malgré les efforts déployés autour de la ressource halieutique, est à l'origine de la dégradation continue de l'environnement et compromet, de ce fait, sérieusement les objectifs du développement durable.
19. Les impacts des activités de développement sur les ressources naturelles sont insuffisamment pris en compte et ce malgré les orientations claires de la loi cadre sur l'environnement. Cette situation est due d'une part, au fait que les évaluations d'impacts environnementaux sont encore une pratique récente en Mauritanie, et, d'autre part, à la non application de toutes les dispositions réglementaires relatives aux EIE.

Enfin, il faut noter le niveau d'expertise nationale qui nécessite du renforcement en matière d'EIE et à l'absence de normes en Mauritanie.



20. Bien que la relation entre la dégradation de l'environnement (désertification, ensablement, perte de la biodiversité, ...) et la déforestation (coupe abusive du couvert végétal) soit clairement établie, la consommation de charbon de bois comme combustible ligneux au niveau des ménages n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Au delà de la faible prise de conscience environnementale dans ce domaine, cette situation est due à la mauvaise organisation de la filière bois et charbon de bois qui relève pratiquement de l'informel. À cela s'ajoute le fait que la filière gaz butane n'assure pas le ravitaillement de manière régulière et accessible sur tout le territoire national, la SOMAGAZ connaissant de sérieuses difficultés d'organisation et de ravitaillement. Enfin, il faut ajouter à cela le fait que la filière énergies nouvelles et renouvelables est encore insuffisamment développée.
21. Les problèmes environnementaux majeurs dans la vallée sont : l'engorgement, la salinité et les maladies hydriques. Le mauvais drainage est une des principales causes de l'engorgement des sols et de la salinité. Ces problèmes environnementaux affectent négativement la productivité des terres (engorgement, salinité et alcalinisation) et le rendement de la main d'œuvre (maladies hydriques comme les infections intestinales, la bilharziose et le paludisme), et par conséquent le revenu et la qualité de vie des populations. De plus, en dehors des zones d'irrigation, les communautés qui dépendaient des crues pour leurs cultures (de décrue) ont été affectées par la construction des barrages qui ont réduit ces crues. Dans ces zones, la diminution des crues a eu aussi un impact négatif sur le renouvellement des nappes phréatiques qui alimentent les puits destinés à l'alimentation en eau potable des populations locales.
22. Le développement de l'industrie pétrolière et minière ainsi que celui des infrastructures routières fait peser une menace importante sur la ressource eau. Les modalités techniques de prélèvement de cette eau, ses soubassements économiques et surtout ses bases juridiques (caractérisées à l'heure actuelle par une grande vacuité) méritent d'être repensées.
23. Certains aménagements, notamment hydro agricoles, barrages, zones humides, routes, etc. causent des dommages importants à l'environnement : salinisation des sols et des eaux de surface, réduction voire disparition de la biodiversité, problèmes de santé humaine et animale, dégradation du cadre de vie des populations. De nombreux aménagements continuent à être réalisés sans EIE préalables et sans concertation avec les populations bénéficiaires. Ceci explique les nombreux échecs surtout dans le secteur de l'aménagement rural (barrages, digues, puits, forages, routes,...). Et quand bien même ces EIE existent, elles sont, dans la plupart des cas, mal évaluées du fait du faible niveau d'expertise des services spécialisés. Enfin, les mécanismes de validation techniques de ces EIE ne sont que très rarement respectés.
24. La plupart des zones humides continentales demeurent méconnues et de ce fait peu valorisées. Pourtant, elles abritent une biodiversité exceptionnelle et constituent pour de nombreuses espèces animales, des habitats et des zones privilégiées de reproduction. Elles jouent aussi un rôle économique vital pour les populations rurales environnantes. Ces zones humides continentales recèlent d'énormes potentialités fourragères et culturelles mais aussi touristiques. Toutefois, la survie de ces zones humides est de plus en plus menacée par les effets conjugués de la péjoration climatique, de l'action anthropique et de l'absence totale d'une stratégie globale de gestion et d'aménagement. La faible implication des acteurs locaux, notamment les collectivités locales, dans la gestion de ces écosystèmes aggravent cette situation.
25. De façon générale, les stratégies de développement sectorielles en milieu urbain intègrent très peu la dimension environnementale. Les problèmes majeurs qui se posent à l'environnement urbain sont inhérents essentiellement aux défis posés par l'assainissement tant liquide que solide. Si en matière d'assainissement solide, les différentes parties prenantes en charge se mobilisent pour la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durables déchets solides, il n'en demeure pas moins que l'assainissement liquide est un secteur qui se cherche encore et qui pose de nombreuses difficultés.
26. l'assainissement liquide collectif est coûteux et pas forcément nécessaire compte tenu des caractéristiques physiques du milieu. L'assainissement individuel, largement répandu, souffre de l'absence de normes et de stratégie de collecte efficace.
27. En matière d'eau potable, certains progrès significatifs ont été réalisés, notamment en termes de qualité. En revanche, en terme de disponibilité de l'eau, beaucoup d'efforts restent à consentir afin d'atteindre les seuils assignés par le cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les pertes inhérentes au transport, stockage et distribution de l'eau potable, existent



et sont encore mal évaluées.

28. L'alimentation en eau de la ville de Nouakchott à partir de l'Aftout Essahili, à partir de 2009, aura des répercussions certaines en matière d'assainissement, de révision du réseau d'adduction et de traitement de l'eau. Ceci aura une incidence notoire sur la tarification. Les impacts sociaux et environnementaux de cette situation devront être examinés.
29. La politique de l'Habitat et de l'Urbanisme à Nouakchott et à Nouadhibou ne tient que très peu compte des répercussions négatives de la remontée saline et de l'ensablement en milieu urbain.
30. L'agriculture urbaine se développe de manière anarchique dans les grands centres comme Nouakchott, Rosso ou encore Nouadhibou, sans que les conséquences écologiques n'en soient appréhendées. Par ailleurs, le degré de structuration et de rentabilité de cette filière n'est pas connu.
31. Le littoral mauritanien recèle d'énormes potentialités physiques: des paysages très diversifiés (plages sableuses, marais maritimes, mangroves à palétuviers, falaises pittoresques, gisements de sable et de coquillage, ...), un climat relativement doux ainsi que des valeurs économiques et écologiques importantes (parcs nationaux, industries, tourisme, ressources halieutiques, ...). Cet écosystème fragile et qui abrite également les deux grandes villes du pays (environ 700.000 habitants) a connu ces dernières décennies une urbanisation accélérée, de grands chantiers de constructions, un dégraissage important et une multiplication des infrastructures. Les effets de cette anthropisation sont à l'heure actuelle très loin d'être appréhendés. L'absence d'un plan d'aménagement du littoral pénalise la gestion de cet écosystème.
32. La Mauritanie recèle des potentialités touristiques importantes, ce qui lui a valu le développement rapide de cette activité ces dernières années. Ce développement représente toutefois une menace sur les ressources naturelles, paysagères et culturelles du pays. Une composante Tourisme Ecologique devra être intégrée à la stratégie nationale du tourisme actuellement en cours de validation.

#### III.2.4 Une utilisation très faible des outils économiques

33. Les populations rurales ne possèdent pas de ressources financières suffisantes pour entreprendre des activités génératrices de revenu permanent. Cet aspect demeure le plus grand défi des programmes de lutte contre la pauvreté (enquête sur la perception de la pauvreté, PNUD 2001). Elles ne disposent pas non plus de ressources humaines et de capacités organisationnelles capables de créer une dynamique économique pérenne pour casser le cercle de la pauvreté, elles se basent alors sur les ressources naturelles comme capital.
34. La gestion rationnelle de l'environnement passe par une maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles. En milieu rural, la ressource est souvent surexploitée et de façon anarchique sans prendre en compte des paramètres comme le taux de régénération



naturelle.

La mise en place d'une véritable économie environnementale adaptée est de nature à améliorer la gestion de l'exploitation des ressources. L'approche actuelle ne prend pas en compte un certain nombre de acteurs dont le niveau économique, le degré de pauvreté des populations et les activités génératrices de revenu, le schéma d'utilisation des taxes environnementales et le financement des actions environnementales par ses ressources.

35. L'analyse de la place économique de l'environnement est d'autant plus importante qu'elle a montré que les investissements en matière environnementale dans le cadre du budget consolidé d'investissement restent assez modestes et ont même diminué au cours des dernières décennies. En effet, l'environnement n'a drainé pour l'année 2003 que 643 388 000 UM (1.3% du budget consolidé d'investissement) contre 1.037.000.000 UM en 2002 et 1.689.000.000 UM en moyenne pour la période 1985 - 1996. Cette évolution est incohérente avec l'attention grandissante qu'accorde le gouvernement de Transition à cette problématique.
36. Si le partenariat (bilatéral ou multilatéral) joue un rôle fondamental dans ce cadre (à titre d'exemple, les partenaires au développement financent le volet environnement du BCI 2003 à concurrence de 78%), il n'en demeure pas moins que l'action environnementale est peu coordonnée. Plusieurs bailleurs financent parfois les mêmes actions sans concertation, faute de cadre institutionnel cohérent et structuré.
37. La faible utilisation des instruments économiques environnementaux conjuguée à l'absence d'une fiscalité environnementale fiable, rend difficile la gestion durable et décentralisée des ressources naturelles ainsi que la perturbation de l'ensemble des acteurs engagés.
38. Les politiques environnementales précédentes n'utilisaient pas les instruments économiques d'aide à la décision comme les Analyses Coûts/Avantages, Coûts/Efficacité ou encore les analyses multicritères.
39. Les instruments tels que les taxes, redevances, subventions ne sont pas utilisés et même quand ils le sont (cas des taxes liées au combustible ligneux), cela ne bénéficie que très peu à l'environnement.
40. Il n'existe pas de comptabilité environnementale, ce qui permettrait d'avoir une meilleure représentation quantitative des flux et stock à l'interface Environnement -Economie.
41. Le taux d'actualisation arrêté par le Gouvernement ne tenait pas compte des financements en faveur du développement durable.
42. La faible compréhension et donc traduction des conventions internationales dans les programmes environnementaux pénalisent l'accès aux financements extérieurs.
43. L'exploitation des ressources naturelles (Minerai, Poissons, eau, Couvert ligneux, Sol) ne bénéficie pas à la protection de l'environnement.

#### IV - Les grandes orientations stratégiques

##### IV. 1 Objectifs de la stratégie et du plan d'action

La Stratégie de Développement Durable de la Mauritanie place l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Elle entend établir un consensus sur une vision commune du développement durable du pays à long terme, à travers une approche stratégique intégrant à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales. Elle définit les grands axes prioritaires selon lesquels doit se concentrer l'action pour que le développement du pays puisse être durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable, vise, sur la base du bilan diagnostic, à fournir avant tout un cadre conceptuel général et cohérent. Elle se concentre à la fois sur la logique globale du développement durable, sur la mise en exergue des enjeux au niveau national et de la nature de leurs interdépendances et sur la nécessité d'articuler de façon cohérente cet objectif avec le cadre de référence de développement du pays, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Enfin, elle cible la détermination de quelques axes prioritaires susceptibles de servir à la fois d'exemple et de critère de l'intégration du développement durable dans les stratégies sectorielles. Du point de vue des échelles temporelles, cette Stratégie Nationale de Développement Durable représente une vision sur 10



ans et se retrouve ainsi calée sur l'horizon 2015 qui est celui visé par le CSLP et les OMD.

Le Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable, vise, sur la base d'un diagnostic de l'état et de la gestion de l'environnement en Mauritanie, à identifier, formuler et planifier l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique environnementale conforme au concept du développement durable. Il s'agit d'un document plus détaillé que le précédent, dont il constitue le complément opérationnel. Il décline les axes prioritaires définis par la Stratégie Nationale de Développement Durable sous forme d'objectifs opérationnels, d'activités principales, de mécanismes et de délais de mise en œuvre. Il s'inscrit dans le moyen terme, à un horizon de 5 ans, et, de ce fait, ne comporte que des actions pouvant raisonnablement être menées à bien pendant cette période..

La stratégie et le plan d'action s'articulent autour des cinq axes fondamentaux suivants.

#### **IV. 2 axe stratégique 1**

### **Renforcer les moyens institutionnels et politiques et gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles**

A la lumière des constats précédents et afin de tenir compte des spécificités et de la nature du traitement des questions environnementales, il importe de renforcer le Secrétariat d'Etat à l'Environnement, de lui permettre de prendre en charge la conception et de la mise en œuvre des politiques environnementales. Le cadre de travail de cette structure sera pour les cinq ans à venir, tracé par le Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable.

La perspective souhaitée est de favoriser son caractère souple mais doté d'une réelle autorité sur l'ensemble des institutions publiques et privées concernées. Il demeure bien entendu que le SEE est responsable de l'exécution de la politique environnementale partout sur le territoire national.

Ce nouveau cadre institutionnel doit à la fois prendre en compte clairement la démarche du développement durable et faire partager le plus largement possible cette exigence à la population. Ceci peut être obtenu par:

- ✓ / *l'instauration de nouveaux mécanismes institutionnels,*
- ✓ *la définition d'objectifs en matière de communication, de formation et d'éducation à l'environnement,*
- ✓ *la mise en œuvre de mécanismes d'incitation économique et réglementaire,*
- ✓ *l'élaboration d'un processus continu et adaptatif de suivi-évaluation-actualisation du PANE.*

#### **Axe stratégique 2**

### **Favoriser l'accès durable aux services de base**

L'élaboration et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en 2000 a marqué une étape importante dans le processus de développement de la Mauritanie, le CSLP devenant depuis lors l'instrument central de la politique de développement économique, social et institutionnel du pays. Une stratégie de développement durable doit donc en priorité veiller à la double articulation entre les mesures de protection et de gestion de l'environnement et celles visant à réduire la pauvreté : la stratégie de développement durable doit donc chercher, d'une part, à intégrer l'environnement dans tous les secteurs du développement économique et social dont les objectifs sont eux-mêmes désormais alignés sur ceux du CSLP, et, d'autre part, à prendre en compte les facteurs socio-économiques, au premier rang desquels se situe la lutte contre la pauvreté, dans les programmes de protection et de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Concevoir des politiques de réduction de la pauvreté qui ne tiendraient pas compte des liens entre pauvreté et environnement aboutirait en effet à méconnaître l'une des dimensions essentielles du développement durable, celle de l'équité intergénérationnelle, en "priviliégiant les gains immédiats en production et en bien-être au détriment de ceux des générations futures. En sacrifiant ainsi l'environnement présent, non seulement celui-ci ne serait plus disponible pour les générations futures, mais on compromettrait le développement à long terme du pays.

D'un autre côté, les pauvres, en particulier dans les zones rurales, ne bénéficient que d'une base de ressources très étroite, ce qui renforce leur vulnérabilité aux aléas, notamment climatiques. Ils n'ont alors d'autre choix que de surexploiter leur environnement et leurs ressources naturelles. Les



politiques environnementales doivent donc, si elles se placent dans le cadre du développement humain durable, tenir compte de cette situation.

De même, un des aspects essentiels de la lutte contre la pauvreté est l'amélioration de l'accès aux services, le plus souvent liés à l'environnement et aux ressources naturelles, appelés services de base, tels que l'accès, à un coût économique et écologique abordable, à l'énergie domestique, à l'eau potable, à l'assainissement liquide, à l'eau nécessaire aux activités productives, ainsi que l'accès à un développement urbain sain, équitable et équilibré. Cet accès aux services de base doit être durable, c'est-à-dire que son amélioration ne doit pas pour autant se traduire par une augmentation des pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles ni par une dégradation supplémentaire de ces derniers.

L'accès aux services de base repose sur les cinq priorités:

- l'énergie domestique, qui constitue l'une des pressions sur l'environnement les plus dommageables en même temps qu'une des plus liées au phénomène de pauvreté;
- l'eau potable tant dans son aspect ressource (quantitatif et qualitatif), central dans un pays aride et pauvre, que dans son utilisation ;
- l'eau facteur de production, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'élevage ou des activités industrielles ;
- l'assainissement liquide;
- le développement urbain, phénomène dynamique puissant dont les conséquences environnementales à moyen et long terme ne peuvent être ignorées.

### **Axe stratégique 3**

#### **Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles pétrolières et minières**

La gestion des ressources naturelles non marchandes et marchandes a été profondément renouvelée par l'intégration au sein de cette gestion des principes du développement durable, notamment la nécessité d'une gestion participative. Les exemples qui seront abordés ici concernent la gestion participative locale de ressources naturelles : les zones humides continentales et des aires protégées, la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des aquifères et des sous-bassins, et enfin, la lutte contre la désertification dans un cadre d'aménagement du territoire (avec la question de la gestion des terres de parcours). La gestion des ressources naturelles marchandes est, pour sa part, confiée principalement au marché, même si, dans ce domaine également, l'efficience de la gestion passe par l'instauration d'une gestion participative et de mécanismes de régulation.

### **Axe stratégique 4**

#### **Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales**

L'axe stratégique n°2 a montré la prégnance de la pauvreté dans la définition de la stratégie du développement humain durable en Mauritanie avec l'importance accordée à l'accès durable aux services de base. Nous avons choisi des domaines dans lesquels la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement et des ressources naturelles pouvaient aller de pair et non s'opposer. Le développement humain durable a cependant une dimension globale, à l'échelle de la planète, qui manifeste la nécessité pour l'homme d'organiser désormais consciemment sa cohabitation avec l'ensemble de la sphère naturelle.

Aussi la communauté internationale et les organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies, ont-elles œuvré ces dernières années pour aboutir à la signature d'un certain nombre de conventions internationales dont les plus importantes ont été ratifiées par la Mauritanie. Au nombre de celles-ci, figurent la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention de Ramsar sur les zones humides, et la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CLCD).

Ces signatures manifestent que l'amélioration de l'environnement n'est pas un luxe de pays riches auquel devraient renoncer les pays pauvres et que ces derniers aussi doivent prendre leur part dans la gestion commune de la planète.

Les conventions auxquelles la Mauritanie est partie prenante requièrent l'élaboration de plans ou de



programmes d'actions nationaux dont certains, comme la CDB, ou la Convention de Ramsar ont des incidences locales et d'autres des incidences plutôt globales (UNFCCC). Le cas de la CLCD a été traité dans la partie de l'axe stratégique n°2 consacrée à la désertification.

On voit enfin que le cadre d'application des conventions internationales existantes touche ainsi aux deux extrêmes des échelles spatiales avec le niveau local et le niveau global: préserver la biodiversité de la planète passe par des mesures de protection prises à de multiples niveaux locaux et lutter contre le renforcement de l'effet de serre et le changement climatique implique l'adoption de plans nationaux de séquestration de carbone ou de limitation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Enfin existent des conventions internationales régionale ou sous-régionales particulières qui organisent la coopération dans le domaine de la gestion des aires protégées (avec le Sénégal), celui des parcours des éleveurs nomades (avec le Mali) et celui de la gestion partagée du fleuve Sénégal (dans le cadre de l'OMVS avec le Sénégal et le Mali).

### **Axe stratégique 5**

## **Mécanismes de financement de la stratégie de développement durable 16 mobilisations des financements**

Ni la présente Stratégie Nationale de Développement Durable, ni les objectifs d'action regroupés dans le PANE ne seraient véritablement crédibles si des mécanismes de financement n'étaient mis en place. Ceci justifie la présence des aspects financiers parmi les axes stratégiques constitutifs de cette Stratégie Nationale de Développement Durable. Le financement du développement durable présente en effet une certaine spécificité due à son ancrage temporel particulier. Il importe donc de voir quels mécanismes de mobilisation interne et externe des financements pourraient être sollicités à cette fin. L'objectif de décentralisation affiché pour les actions à entreprendre dans le cadre du PANE amène également à se poser la question de la manière dont est assuré le financement de telles actions décentralisées.

### **IV. 6.1 Tenir compte de la spécificité du financement du développement durable**

Le financement d'actions en faveur de l'environnement telles que celles retenues par le PANE nécessite la prise en compte du caractère spécifique du développement durable. Un tel financement a besoin de la pérennité, car les actions de développement durable sont des actions à long terme dont les bénéfices n'interviennent qu'au bout d'une longue période et, de plus, sont de nature non marchande. La comparaison des coûts d'une politique de développement durable, qui sont immédiats et exprimés monétairement, avec des bénéfices futurs et non monétaires est évidemment délicate: comme toute comparaison de valeurs présentes et futures, elle doit faire appel à un taux d'actualisation. Le problème du choix du niveau de ce taux d'actualisation est alors crucial. Il est généralement admis que le taux d'actualisation manifeste la préférence pour le présent des agents économiques.

Dans le cadre d'un développement durable qui se fait au bénéfice des générations futures, on pourrait admettre qu'un taux d'actualisation faible, voire négatif, exprime une préférence moindre des agents économiques actuels pour le présent, dans le cas d'un taux d'actualisation négatif, leur préférence nette pour le futur (manifestant ainsi un altruisme intergénérationnel en faveur des générations futures). Cependant, accorder un traitement particulier sur le plan du taux d'actualisation aux financements des actions en faveur du développement durable, ferait perdre un des principaux intérêts de l'utilisation d'un taux d'actualisation unique, à savoir mettre toutes les occasions d'investissements (ou de dépenses présentes) face à un même taux de dépréciation du futur, c'est-à-dire un même "prix du temps".

Dans le cadre des mécanismes destinés à réduire l'endettement des pays les plus endettés, la possibilité d'échanges dettes nature (Debt for Nature Swaps) a été expérimenté depuis plusieurs années, en particulier par des pays d'Amérique latine, dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.

Un des objectifs du NEPAD étant de lier l'allègement de la dette aux résultats mesurés des activités de réduction de la pauvreté", on peut penser que l'atteinte des objectifs définis dans le PANE, par leur résultats en matière de recul de la pauvreté, pourrait ultérieurement permettre à la Mauritanie d'obtenir, dans le cadre du NEPAD, le maximum d'engagements à des conditions de faveur - allègement de la dette plus aide publique au développement - dont elle a besoin pour financer sa stratégie de développement durable.

### **IV.6.2 Innover en matière de mécanismes de mobilisation interne et externe des financements**



Des mécanismes financiers destinés à mobiliser et acheminer les ressources financières nécessaires à la réalisation des actions en matière d'environnement ont existé depuis longtemps en Mauritanie. Ils sont apparus d'abord sous la forme du Fonds National pour la Désertification (FND), chargé de la mise en œuvre financière du Fonds National de Lutte contre la Désertification, créé en 1996 consécutivement à la ratification cette même année par la Mauritanie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification.

En avril 1998, a été présenté un projet de Fonds National pour l'Environnement (FNE) destiné à mobiliser de façon régulière et durable les ressources financières nécessaires à l'exécution du PANE dont l'élaboration est alors décidée et qui doit intégrer à terme l'ensemble des actions en faveur de l'environnement. Ce projet n'a pas à l'époque abouti politiquement et il pourrait être opportun de le relancer en l'amendant pour l'adapter à la situation actuelle. Le projet de FNE fournissait un cadre de concertation et de coordination en même temps qu'il organisait la participation des populations et de leurs groupements de base à la définition, au choix et à la réalisation des projets à financer. Juridiquement, le FNE devait être constitué sous la forme d'une Association de Développement passant des conventions avec l'Etat pour la réalisation des objectifs fondamentaux du PANE. Doté d'une structure financière combinant la dotation en capital à perpétuité (un capital bloqué dont seuls les intérêts sont utilisés) et une dotation annuelle renouvelable, le FNE devait bénéficier de ressources variées. Tout d'abord, selon le projet, il disposait de ressources propres: droits d'adhésion et cotisations annuelles de ses membres (comme dans toute association), produits de prestations effectuées par le fonds (rémunération pour services rendus lors de la gestion des projets), dons, legs, contributions, produits du sponsoring, produits financiers du placement du fonds de réserve. Il disposait ensuite d'une contribution de la partie nationale pouvant prendre la forme d'une contribution de l'état (dotation initiale, contribution annuelle, contribution en nature), d'une contribution du secteur parapublic (par exemple SNIM, Somelec, etc.), de contributions du secteur économique privé et du secteur bancaire, des ONG nationales, ainsi que d'une contribution des bénéficiaires eux-mêmes (affectée à un fonds de garantie). Il avait recours enfin au financement par les partenaires du développement, multilatéraux ou bilatéraux (système de Nations Unies, Banque Mondiale, Fonds Arabes tels que BID ou FADES, Union Européenne, AFD au titre du FFEM, Coopération française, Coopération allemande, Coopération japonaise, Coopération des Etas-Unis).

#### IV. 6.3 Allier financement et décentralisation

Plus généralement, force est de constater que les financements actuels liés à la décentralisation en cours dans le pays bénéficient davantage à des dépenses d'organisation et de structure qu'au financement des actions liées aux nouvelles compétences dévolues aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

A l'avenir la liaison à établir entre décentralisation et financement pourrait prendre des formes multiples :

- appui aux initiatives locales privilégié dans les financements ;
- valorisation des bonnes pratiques locales, qui se verraient soutenues par les financements nécessaires ;
- établissement d'un mécanisme de coordination des financements avec une spécialisation des partenaires au financement, soit locale, soit par domaine d'intervention, pour éviter des doubles emplois au plan local ;
- obtention, soit d'une affectation régionale des recettes des taxes et redevances environnementales qui pourraient être instaurées ou augmentées (eau, bois de feu), soit un engagement budgétaire pluriannuel de l'Etat de financer sur une base régionale une partie des dépenses environnementales (si les recettes en question restaient perçues au profit du budget général de l'Etat) ;
- exploration de toutes les opportunités de financement direct et spécifique des collectivités locales par les partenaires.

Il n'est pas sûr que sans des avancées décisives de la démocratie décentralisée, la Mauritanie puisse faire face aux défis multiples auxquels s'attaque cette Stratégie Nationale de Développement durable. Pour cela, il faudra à l'avenir non seulement mener des programmes plus décisifs d'information et de formation des populations rurales et périurbaines, développer encore la participation, compléter la décentralisation par une véritable dévolution de pouvoirs aux organisations de la société civile et aux collectivités locales, mais surtout dégager les financements correspondants au niveau local. Ceci demandera à son tour de mettre en place des organes efficaces de coordination entre les différents niveaux et des véritables cadres de concertation.

-Le PANE en chiffre



<i>Axes stratégiques</i>	<i>Nombre d'objectifs globaux</i>	<i>Nombres d'objectifs spécifiques</i>	<i>Nombre d'activités</i>	<i>Coût(US \$)</i>
Axe stratégique n° 1 : La Mauritanie se donne les moyens institutionnels et politiques de gérer efficacement son environnement et ses ressources naturelles	5	21	53	1.400.000
Axe stratégique n° 2 : Favoriser l'accès durable aux services de base (articulation avec le CSLP)	6	35	182	10.887.000
Axe stratégique n° 3 : Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles	3	9	29	438.000
Axe stratégique n° 4 : Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales	1	16	46	3.429.000
Axe stratégique n° 5 : Prévoir des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable	1	3	9	510.000
	<b>16</b>	<b>84</b>	<b>319</b>	<b>16.664.000</b>



## VI -REFERENCES

- ANONYME, 2002. Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en République Islamique de Mauritanie. 55 p.
- ABOU SIDI BA, MICHEL VELY, AHMED O/MOHAMED ET ABOU GUEYE, 1992. Etude de la biologie des Mammifères Marins des Interactions Cétacés- pêches artisanale et Industrielle en Mauritanie.
- ADU-PDU-CUN, 2002. Stratégie de Gestion des Déchets Solides de la ville de Nouakchott.
  - ADU-URBAPLAN, 2002. Programme d'Investissements prioritaires (PIP) (2001-2005 et 2006-2010). Étude portant sur les documents d'urbanisme et les programmes d'investissements de la ville de Nouakchott. Rapport Final, Nouakchott-lausanne Novembre 2002.
  - ADU-URBAPLAN, 2002. Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) de Nouakchott, étude portant sur les documents d'urbanisme et les programmes d'investissements de la ville de Nouakchott. Rapport Final, Nouakchott-lausanne Novembre 2002.
  - AHMED OULD BOUBOUT, 1999. Étouffées Sous le Tapis Vert et al. Étude des Problèmes d'Environnement et de Protection des Milieux Naturels Dans le delta du Fleuve Sénégal 1994
  - ALAIN JEUDY DE GRISSAC, 1996. Diagnostic deuxième Version (Phase II ) 1996
  - ALAIN JEUDY DE GRISSAC, 1996. Orientation Générales Pour le Plan d'Aménagement du Littoral de Mauritanie (Phase II ) 1996 43
  - AMADOU BA, 1998. Catalogue de l'Ichtyo faune du Parc National Diawling
  - AMADOU LY, 2001. le Contexte de L'évolution des Ecosystèmes Littoraux Abrités Non Aménagés: L'Exemple de la Baie de L'étoile En Mauritanie 2001-2002 47
  - AMADOU NIANG, DANIEL ROBINEAU ET AHMED OULD MOHAMED, 1994. Compte Rendu de Mission en Mauritanie (Novembre 1994) et Premières Données Sur les mammifères marins des cotes de Mauritanie 1996
  - AMADOU SALL 2002. Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc d'Arguin
  - PRESAMT-AFRICA 70 Aménagement du Littoral Mauritanien 1994 148
  - ANONYME, 2000. Plan de Lutte Contre les Pollution Marines Par les Hydrocarbures et les Substances Chimique dangereuses 2000
  - Approvisionnement et Eau Potable des Quartiers Périphériques de Nouakchott 1997 Unicef
  - And And Semi-Arid Transboundary Areas Of Mauritania And Sénégal UNEP/UNDP
  - BANQUE MONDIALE, 2001. Project appraisal document on a proposed crédit in the amount of SDR 55.8 millions (US 70.0 million équivalent) to the Islamic republic of Mauritania for an urban development program. September 26, 2001. 130 p.
  - BENARD-MARIE ORTOLO, 1995. Consultation en Coordination et développement Institutionnel
  - BERNARD COLLIGNON ET AL., 2002. Plan D'investissement En Hydraulique Rurale et Semi- Urbaine 2002.
  - BESSE FRANÇOIS et AL, 1993. Mission d'Identification du Programme de développement Intégré de la Grande Région du lac de R'Kiz. 60. étude des Principales Zones Humides Continentales Mauritaniennes 2002
  - BRAHIM OULD MESSAOUD, HAMERLYNK, OLIVIER ET HAMALLAH DIAGANA, 1998. Biological Diversity Conservation Throughparticipatory Rehabilitation Of the degradedcd lands Of The Liste commentée des Oiseaux du Bas-delta Mauritanien et du Parc National du Diawling.
  - CAMARA MOHAMED, 1997. Intégration de la Population dans la Conservation des Aires Protégées : le Cas du Parc National de Diawling (Rosso).
  - CANPE, 1998. Rapport du Séminaire - Atelier Régional de Sensibilisation Pour la Protection de L'Environnement marin et Côtier Nouadhibou le 30-31 MARS
  - CAUSSANEL CLAUDE, JEAN-MARC THIBAUD, DIA AMADOU TIDIANA ET ISSA OULD BOURAYA, 1996. Premières Données Sur L'entomofaune Littorale dunaire et Premières Indications Sur la Microfaune Interstitielle des Sables.
  - CHRISTINE VAUFREY, 1996. Etude de Faisabilité Pour L'éducation à L'environnement Sur le Littoral Mauritanien. Différents décrets, lois et ordonnances.
  - COLLECTIF, 1992. Environnement et Développement rural (gestion des ressources naturelles) Collection Frison- Roche p418
  - CRDI, PGU, BRA, 2001. Profil du Recyclage des Eaux Usées En Agriculture Urbaine à Nouakchott 2001 )
  - CSBA, 2002. Conseil Scientifique du Banc D'Arguin Nouakchott (Mauritanie), 6 et 8 Février 2002 2002
  - ROBINEAU ET AL 1998 les Cétacés des Cotes de Mauritanie (Afrique du Nord-Ouest)
  - ROBINEAU, 1998. Mise en place D'un réseau de suivi de populations d'oiseaux d'eau en afrique subsaharienne 1998
  - DE BOISSEZON, JACQUES ET NAJADA IBRAHIM, 1996. étude de Faisabilité d'Un Projet d'Appui Au Parc National de Diawling
  - DEWISPELAERE G., 2001 étude et Cartographie de la Végétation du Parc National du Diawling
  - DIAGANA CHEIKH HAMALLAH ET YELLI DIAWARA, 2002. Rapport de Dénombrement des Oiseaux d'eau du Parc National du Diawling.
  - DIAGANA ISAKHA, ET AL. 2002. Etudes Portant Sur les Documents D'urbanisme et les Programmes D'investissements de la Ville de Nouakchott 2002
  - DIAWARA YELLI 2001. Lutte Intégrée Contre *SaMnia molesta* Au Bas delta Mauritanien : Bilan des Activités.
  - DIOUF M., 1998. Conservation de la Diversité Biologique Par la Réhabilitation Participative des Terres Dégradées des Zones Arides et Semi-arides Transfrontalières de Mauritanie et Sénégal.
  - Elaboration D'une Stratégie et D'un Programme D'amélioration des Conditions de Vie Dans les Quartiers Spontanés et Sous Equipés de la Ville de Nouakchott 2000 Urba Plan.
  - Eléments Sur L'hydrologie et la Végétation du Parc National du Diawling
  - EMSELLEM Y., 1994. Systèmes d'information géographiques, bases de données et gestion des ressources en eau. Application à la Mauritanie. Actes du Colloque International Eau, Environnement et Développement. Nouakchott, 20-22 mars 1994.
  - EPUREH, HYDRO CONSEIL, 1997. 50 les Opérateurs du Service de L'eau Dans les quartiers Irréguliers des Grandes métropoles et dans les Petits Centres en Afrique BURKINA FASO, CAP-VERT, HAÏTI, MALI, MAURITANIE, SENEGAL.
  - FAO, 1994. Atelier de Planification des Activités du Programme (EMPRES) de Lutte Préventive Contre le Criquet Pèlerin En Région Occidentale 2001 37
  - FAO, 2001. Le Foncier -Environnement Fondements Juridico Institutionnels Pour Une Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables Au Sahel



- G.DE WISPELAERE.V. GODARD, M.CARRIERE, 1989. Expérimentation Méthodologique Pour le Suivi de L'environnement par Télédétection dans le trarza, le Gorgol et L'Assaba (Mauritanie) 73
- GERARD DE WISPELAERE, 1996. Télédétection et Cartographie des Ecosystèmes Littoraux
- GHACHEM KADARI, 1998. Rapport de Fin de Mission D'appui Au Projet
- GOWTHORPE PHILIPPE, 1995. Bilan d'Activités au 15 Mars
- GTZ, 2001. Atelier de Concertation et de Planification Stratégique du PNBA.
- GTZ, 2002 la décentralisation dans un environnement sectoriel 75. Consultation Juridique. Rapport d'Activité (Août 2002).
- GTZ-DL, 2003. Recueil des textes juridiques et réglementaires sur l'environnement en Mauritanie. Compilation sur Cd-rom sous format PDF., 1991, Rapport sur la Coopération au Développement p257
- HYDROCONSEIL-PARSEA-TENMIYA, 2002. Plan d'investissement en hydraulique rurale et semi urbaine. Tome 1. Schéma institutionnel et plan d'investissement 2001-2010. Version définitive. Seconde édition. Avril 2002.
- HYDROCONSEIL-PARSEA-TENMIYA, 2002. Plan d'investissement en hydraulique rurale et semi urbaine. Tome 2. Programmes d'actions prioritaires sur 5 ans et annexes. Version définitive. Seconde édition. Avril 2002.
- ICP/BSM, 1998. Qualité de L'eau Potable à Nouakchott. Etude Sur la Planification du Secteur Eau Potable et Assainissement.
- ISSA NABIYULLAHI OULD BOURAYA, 2002 Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc D'Arguin
- JACQUIET P ET AL 1995. Experimental Study Of Survival Strategy Of *Haemonchus contortus* In Sheep during Dry Season In desert Areas Of Mauritania
- JEAN-FRANÇOIS COSSON ET AL, 2002. les Mammifères du Littoral Mauritanien. 77 Première Réunion de Travail du Projet CONSDEV: Bubaque (Archipel des Bijagos, Guinée-Bissau), 21-26 Janvier 2002 2002 22
- JENIFER M BAKER, 1991. Série des Rapports de Lipieca 1991 15
- JENNY FREDERIC ET MOHAMED ALY SHERIF, 1995. étude Socio-Economique d'Actualisation dans les Villages de Pêcheurs Imraguen du Parc National du Banc d'Arguin.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE 1997 367. Décret n° 139-2000 PM/MMI Portant Sur la Police des Mines 2000.
- KINGDON JONATHAN, 2001. le CHACAL Doré (*Canis Aureus* Linnaeus, 1758) au Parc National du Banc D'Arguin, Mauritanie.
- LAVIGNE PHILIPPE ET AL., 1997. Foncier Rural, Ressources Renouvelables et Développement
- LEVARLET FRANÇOIS, 2002. Analyse de la prise en compte de l'environnement et des outils économiques du développement dans le cadre de la mission de soutien apportée à la Cellule 21 au lancement du PANE. Rapport de consultation internationale DAES, novembre 2002. 57 p.
- LUETHI CHRISTOPH, 2002. Mise A Jour du Volet 4 2002 Diagona Isakha,
- MAED , 2003 , Budget consolidé d'Investissement p125
- MAED et STEN, 2003, Actes des séminaires sur la promotion de l'investissement à l'intérieur (Atar, Nouadhibou, Aioun et Keur Macène) p75
- MAED, Grandes réformes macro économiques en Mauritanie p58
  - MAHBOUBI SIDI ABDOULLAH et MOCTAR EL HACEN, 1996. Evolution et Gestion de L'environnement Urbain et Développement Humain durable en Mauritanie
  - MARIE PERRIER 2003 Méthodologie D'étude des PICS de Mortalité Dans les Population D'Oiseaux Sauvages
  - MDRE 1986 Plan National et plans régionaux de lutte contre la désertification en Mauritanie
  - MDRE 1991 Plan mutisectoriel de lutte contre la désertification en Mauritanie
  - MDRE 1998 Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural horizon 2010
  - MDRE, 1997 Lois sur la faune et flore en Mauritanie
  - MDRE, 1998 Plan d'action National de lutte contre la désertification en Mauritanie
  - MDRE, 1998. Analyse de la situation du secteur de la transformation des produits agricoles en Mauritanie
  - MDRE, 2000 Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté groupe thématique développement rural sécurité alimentaire et environnement
  - MDRE, 2000 Loi cadre sur l'environnement
  - MDRE, 2000 Monographie nationale et stratégie nationale sur la biodiversité
  - MDRE, 2000 Premières communications nationales sur les changements climatiques
  - MDRE, 2001 Plan d'action du ministère du développement rural et de l'environnement
  - MDRE, 2001 Stratégie du développement du secteur rural à l'horizon 2015
  - MDRE, 2003 Composante environnement F du PDIAIM
  - MDRE, 2003 Evaluation du projet de développement des Oasis
  - MDRE, 2003 Plan de gestion des fluides frigorigènes de la Mauritanie MDRE, 2004 code de l'élevage
  - MICHEL VELY, DIA AMADOU TIDIANA ET N'DIAYE RACHIDOU, 1996. Premières Données Concernant l'inventaire des mammifères Marins du parc National du Banc D'Arguin
  - MILLEER JAMES W. 1995. Situation et Perspectives de la Commercialisation des Produits de Pêche Imraguen
  - MINT SIDOUMOU ZEINEBOU, 2002. Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc d'Arguin 2002
  - MINT TOLBA NOURA, 2000. Caractérisation Physico-Chimique et Hydrodynamique des Sols du Parc National du Diawling
  - MOCTAR FALL OULD MOHAMEDOU Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc D'Arguin
  - MOHAMADOU MAMOUDOU, 2002. Rapport de Stage Analyse de la Dynamique des Principales Pêcheries Imraguen Dans le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) 2001-2002 41
  - NATHALIE MARISSAL 1998, Données Sur L'éthologie du Chacal Doré le Long du Littoral Mauritanien Nouakchott du 09 Au 11 Novembre 1998 1998
  - ONS, 2002, Résultats du Recensement de la population et de l'Habitat p158
  - OULD ABDALLAHI CHOUAIB, 2003. L'état de L'intégration des Dimensions Environnementales Dans tes Stratégies de Développement En Milieu Urbain 2003 47
  - OULD ABDEL KADER, ISSELMOU, 1998. Ecotourisme dans le Parc National du Diawling



OULD CHEIKH ABDEL WEDOUD, 2002. L'Identité Imraguen et la Gestion Locale de L'aire du PNBA 2002

OULD CHEIKH ISSELKOU, 1999. El Rapport des Conclusions du 2<sup>ème</sup> Atelier Sur la Planification D'urgence En Cas de Pollutions Maritimes Nouakchott.

OULD EL KEBIR MOHAMED VALL, 2003. Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc D'Arguin

OULD JIDDOU MOHAMED 2003 Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc D'Arguin

OULD LIMAME Abderrahmane, 1997 Agriculture et pauvreté en Mauritanie PNUD/FAO

OULD LIMAME Abderrahmane 1996 Etude sur la compétitivité des produits agricoles en Mauritanie UE/MP/RIM.

OULD LIMAME Abderrahmane, 2002 Elevage et pauvreté en Mauritanie PNUD/FAO

OULD LIMAME Abderrahmane, 2004 Agroforesteries et lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest Cas de la Mauritanie ICRAF Bamako

OULD LIMAME Abderrahmane, 2001 Education à l'environnement approches méthodologiques d'intégration dans le cycle de formation du fondamental au Sahel cas de la Mauritanie CILSS/PFIE/UE/MDRE/MEN/RIM

OULD MESSAOUD BRAHIM, 1998. Liste Commentée des Oiseaux du Bas delta Mauritanien et du Parc National du Diawling

OULD SEHLA DAF, 2000, Impact de la Gestion de L'eau Sur la Biocénose et le Biotope Dans le Parc National de Diawling (Bas delta Mauritanien)

OUSSEYNOU GUENE ET AL. 2002. Programme de développement Urbain Stratégie de Gestion des déchets Solides de Nouakchott, étude Sur la Gestion des Déchets Solides Industriels et Spéciaux (Volume IV) ADU

PDIAM -BANQUE MONDIALE, 2002. Audit Organisationnel et Fonctionnel des Structures du MDRE.

PDU, 2003. Programme de développement Urbain, Stratégie de Gestion des déchets Solides de Nouakchott 2003 ADU.

PHILIPPE JACQ.UIET, 1982. Inventaire des Ressources du Sud- Ouest Mauritanien 1982 Remote Sensing Institute

PIGEON JEAN-LUC, 2001. Etude D'impact Sur L'environnement du Programme de Développement Urbain. Plan D'investissement En Hydraulique Rurale et Semi Urbaine

PNBA, RBDS, RBABB, 2002. Assessment Of The Rôle Of West African Marine Protected Areas As A Vector For The Conservation Of Natural Renewable Resources And For Economie And Social development.

PNUD, 2000 Rapport sur la Perception de la pauvreté en Mauritanie p57

Rapport - Provisoire Audit (Bilan/Commissaire Aux Comptes des Coopératives de:MAMGHAR, AUGUEIJE, RGUEIBA, TEICHOTT, TOSSOT, IWIK, TEN ALLOUL, ARKEISS et AGADIR.

•REDBIOS, 2002. Renforcement des Capacités Institutionnelles Pour la Gestion des Ressources des Zones Humides en Afrique de L'Ouest 2002 UICN.

RICOU CHANTAL, 2000. du Diagnostic du Territoire a la Gestion D'un Terroir Sahélien : le Cas de Mal (BRAKNA-MAURITANIE).

SOW M. ET ALY OUSMANE 2002. Rapport Synthèse des Données Socioéconomiques Sur le Parc National du Banc d'Arguin. Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National eu

TECSULT, 2000. Etude Sur les Déchets de Nouakchott 2000.

TOUS PHILIPPE, 1998. Suivi et Valorisation des Ressources Halieutiques au PND.

UICN, 1996. Plan de Gestion du Parc National du Diawling et de Sa Zone Périphérique 1996-2001 1996

UICN, 2001. Renforcement des Capacités Institutionnelles Pour la Gestion des Ressources des Zones Humides en Afrique de l'Ouest 43.

UICN, 1997 Plan Directeur D'aménagement du Parc National du Diawling et de Sa Zone Périphérique

UNDG, 2002. Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire en Mauritanie décembre

UNICEF, 1997. Approvisionnement en eau potable des quartiers périphériques de Nouakchott. Rapport de consultation anonyme. 13 p.

UNICEF, 2002. Apprentissage par l'expérience, le programme sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement du milieu en Inde. 19 p.

UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT, 2000, Atlas des migrations en Mauritanie (texte principal)

UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT, 2000, Atlas des migrations en Mauritanie (cartes)

VALERIE BOISVERT, 1992. Biodiversité et Théories Economiques des Droits de Propriété.

WAITENBURG, J.VAN DER KAMP, 1983. Oiseaux D'eau Dans les Zones Humides de la Mauritanie du Sud, du Sénégal et de la Guinée-Bissau; Octobre- Décembre 1983

YESLEM OULD JOUD 2003 Synthèse Bibliographique des Travaux Scientifiques et Techniques Réalisés Sur le Parc National du Banc D'Arguin.

### Résolutions et plans d'action issus des conférences internationales

- Résolutions Alma Ata 1978
- Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement ( DIEPA) 1980
- Résolutions Initiative de Bamako 1987
- Résolutions Sommet Mondial pour les enfants 1990
- Décennie internationale pour la protection des catastrophes 1990-2000
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992)
- Déclaration et plan d'action du SMDD à Johannesburg (2002).